

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**EMPD autorisant le Conseil d'Etat à octroyer un cautionnement à la Fondation de Beaulieu, respectivement la société anonyme en cours de création, de CHF 27'300'000.- destiné à financer les travaux en lien avec l'implantation de la Haute Ecole de la Santé La Source (ELS) et autorisant le Conseil d'Etat à abandonner le prêt de CHF 15'000'000.- octroyé à la Fondation de Beaulieu**

et

**REPONSES AUX INTERPELLATIONS**

- Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste – Quel avenir pour Beaulieu ? (15\_INT\_346)
- Stéphane Rezso et consorts – Beaulieu : un Palais trop cher ? (18\_INT\_095)
- Hadrien Buclin et consorts au nom du groupe Ensemble à Gauche – Fondation de Beaulieu, quels contrôles effectifs et quelle surveillance réelle des Fondations subventionnées par le canton ? (18\_INT\_101)
- Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe Socialiste – Le Conseil d'Etat n'a pas vu venir le désastre de Beaulieu ou n'a-t-il pas voulu le voir malgré les avertissements du Parlement ? (18\_INT\_103)
- Stéphane Rezso et consorts – Beaulieu : mais quel malheur ! (18\_INT\_251)

**1. PREAMBULE**

Pour rappel la commission a tenu deux séances les 6 et 21 mai 2019. La minorité de la commission est composée de Jean-Michel Dolivo, auteur du présent rapport, et de Jérôme Christen.

**2. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE**

La minorité refuse le projet de décret dans la mesure où elle entend dénoncer l'opacité de la gestion de la Fondation de Beaulieu et le gaspillage de fonds publics qui prévalent dans ce dossier, dans le cadre des politiques menées par les collectivités publiques, Ville de Lausanne et Canton de Vaud, depuis des décennies. L'abandon du remboursement d'un prêt de 15 millions octroyé par le canton en 2009 et le cautionnement de la société anonyme en création pour un montant de plus de 27 millions, tel que le propose le Conseil d'Etat dans le décret soumis au Grand Conseil, sont le résultat de cette politique erratique menée aussi bien par des édiles de la droite que de la gauche, municipale lausannoise et gouvernementale du canton. Les déboires du Comptoir suisse et de la Fondation de Beaulieu illustrent hélas les dérives d'une « caste » économique et politique dont les protagonistes se sont partagés les strapontins et les prébendes institutionnels, et ce sur le dos des contribuables de Lausanne et du Canton de Vaud.

La Fondation de Beaulieu, créée en 1999 pour relancer les activités sur le site de Beaulieu, avait été dotée par le canton à sa naissance en 2000, d'un capital de 30 millions. En 2009, un partenariat « public-privé » est mis en place et vanté comme « la solution » par ces mêmes édiles, avec l'arrivée de MCH (Foire suisses SA) pour revitaliser Beaulieu. Un financement public considérable a été absorbé dans l'opération : 20 millions de la Ville de Lausanne et 35 millions du canton, dont 20 millions de subventions (capital de dotation supplémentaire à la Fondation) et 15 millions de prêt sans intérêts. Ainsi MCH aurait pu tirer des bénéfices

de l'opération, du moins dans un premier temps, alors que les collectivités publiques doivent éponger les pertes ! Cela illustre le caractère nocif, du point de vue de l'intérêt public, de ce partenariat « public-privé ».

Comme le relève pudiquement le décret, le plan d'investissement, pourtant présenté comme la justification de ces dépenses, « a été mis à mal et ne s'est pas concrétisé » (page 8 de l'EMPD). Autant dire que les 35 millions de subventions accordées en 2009 sont passés très largement dans les dépenses d'exploitation et n'ont donc pas été utilisés pour des frais de rénovation lourde ou d'investissement ! Et aujourd'hui, le Conseil d'Etat, soumet au Parlement l'abandon de la deuxième tranche des montants versés en 2009, soit les 15 millions de prêt.

Le projet de tour Taoua, soutenu à l'unanimité par la Municipalité de Lausanne et par le canton, avait été présenté, en 2013 et 2014, comme une nouvelle possibilité de « revitalisation » du site de Beaulieu. Un projet de logements de luxe, contestable sur le plan urbanistique, ciselé pour favoriser prétendument des activités commerciales et de luxe sur le site, a été heureusement rejeté en votation populaire après un référendum. Dans ce dossier également, les édiles de droite ou de gauche de la Municipalité lausannoise et du gouvernement cantonal avaient fait bloc pour défendre le projet.

En 2017, 2018 et 2019, face à la crise de la Fondation de Beaulieu, le canton a injecté des subventions supplémentaires de l'ordre de CHF 300'000.-.

Beaulieu, l'histoire d'une débâcle annoncée, avec des édiles de la droite et de la gauche gouvernementale qui ferment les yeux sur une succession d'échecs et sur un gouffre financier : pourtant, sans surprise, dans cet EMPD, les autorités cantonales n'assument pas leur responsabilité dans cette déroute et ne tirent pas de bilan critique pour l'avenir.

Aujourd'hui, on efface tout et on repart à zéro. Une société anonyme constituée uniquement par la Ville de Lausanne reprendra la Fondation de Beaulieu. Le canton retire ses billes et l'on veut oublier le passé.

La minorité se refuse à effacer simplement l'ardoise. La Ville de Lausanne a décidé de reprendre la main, certes. Mais, dans le projet discuté au Conseil communal, on ne trouve rien malheureusement sur la possibilité d'utiliser une partie du site de Beaulieu pour construire des logements à loyer abordable ou des places d'accueil de jour pour les enfants, pour mettre à disposition des locaux à des prix abordables pour des petits artisans, pour aménager et faire profiter des lieux ainsi que des activités culturelles ou autres à la population lausannoise. L'utilisation du site de Beaulieu a été ces dernières années un énorme gâchis. Espérons que la population lausannoise puisse à l'avenir s'exprimer, décider activement des projets futurs et non seulement être mis devant le fait accompli par l'exécutif !

### **3. CONCLUSION**

La minorité recommande au Grand Conseil de refuser le projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à octroyer un cautionnement à la Fondation de Beaulieu, respectivement la société anonyme en cours de création, de CHF 27'300'000.- destiné à financer les travaux en lien avec l'implantation de la Haute Ecole de la Santé La Source (ELS) et autorisant le Conseil d'Etat à abandonner le prêt de CHF 15'000'000.- octroyé à la Fondation de Beaulieu

Lausanne, le 18 juillet 2019

*Le rapporteur :*  
*(Signé) Jean-Michel Dolivo*